

responsabilité. Le Parlement pourra décider lui-même, par l'entremise d'un comité permanent du Sénat ou de la Chambre des communes, d'opter ou non pour la mise en œuvre de ce rapport. Le ministre de la Justice, ou le gouvernement, pourra décider de le faire ou non. Une fois qu'un rapport est déposé, il devient la propriété de la population du Canada, mais il ne devient une mesure législative que si le ministre de la Justice l'incorpore au programme du gouvernement.

Le sénateur Burchill: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Aseltine: Monsieur le président, quand j'ai été interrompu par la cloche, j'étais en train de dire qu'à mon avis j'étais le seul orateur des deux chambres du Parlement qui se soit opposé fortement au présent bill. J'ai lu tous les discours prononcés dans «l'autre endroit», de même que ceux que je n'ai pas entendus au Sénat, et je n'en ai trouvé aucun qui s'oppose fortement au bill.

Donc, j'ai cru que je devrais préciser mes vues. Par conséquent, j'ai pris la parole au cours de la seconde lecture. J'ai dit que j'étais entièrement en faveur d'une réforme du droit quand elle s'avère absolument nécessaire, mais je me suis opposé fortement à la création d'une commission permanente sur la réforme du droit pour le moment. J'ai dit qu'une telle commission aurait de grands frais de fonctionnement et que le gouvernement ne devrait pas, ni dans le moment, ni dans un avenir rapproché, dépenser d'argent alors que nous luttons désespérément contre l'inflation, et que tous les gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—réduisent les dépenses à leur strict minimum.

Je donnais alors mes prévisions des dépenses de la commission. Je ne crois pas que nous devions dépenser tant d'argent maintenant.

Comment se fait-il que cette question de la réforme du droit ait tout à coup atteint de telles proportions? Je sais que le ministre a promis, au cours de sa campagne électorale, qu'il présenterait un bill de ce genre. Mais je ne m'attendais pas à un bill comme celui-là, visant à créer une commission permanente, ni qu'il soit présenté au moment où nous essayons d'éviter de si grandes dépenses. Nous différons ceci et nous différons cela et, tout à coup, nous présentons ce bill visant à créer cette commission qui coûtera des millions de dollars avant d'en avoir fini.

C'était là ma principale objection, et j'ai continué en disant que nous avons 365 députés et 102 sénateurs pour faire un tel travail de réforme. Le ministre a maintenant répondu à ce point que je soulevais, et je ne m'y attarde-rais pas.

Je continue de croire, cependant, que le Sénat et la Chambre des communes peuvent eux-mêmes faire une grande partie de ce travail en créant soit un comité mixte des deux chambres ou un comité sénatorial de la réforme du droit. Je prie le ciel que cette commission ne tripatouille pas trop nos lois.

J'espère que le ministre vérifiera avec soin tout ce qu'elle aura l'intention de faire et empêchera de telles choses de se produire, parce que ces lois nous ont été très satisfaisantes au long des ans. Comme je l'ai déjà dit, j'ai pratiqué le droit pendant cinquante ans et je n'ai jamais eu trop de difficulté à interpréter les lois dont je devais m'occuper. J'espère que nos lois ne seront pas remaniées et que le ministre y veillera de très, très près.

Pour le moment, permettez-moi de dire que je suis très heureux que nous ayons comme ministre de la Justice, et aussi longtemps que le gouvernement sera au pouvoir, un homme de la trempe du ministre actuel qui est dynamique et qui, apparemment, connaît la loi.

Des voix: Bravo.

Le président suppléant: Il la connaît, je puis vous l'assurer, monsieur le sénateur Aseltine.

Le sénateur Aseltine: J'ai une autre question à poser.

M. Turner: Je dois vous quitter pour aller voter à la Chambre des communes.

Le président suppléant: Nous pourrions bien adopter le bill pendant que vous serez absent. Si c'est le cas, nous vous le ferons avoir.

M. Turner: Je me suis souvent aperçu, monsieur le sénateur, que les choses se font plus rapidement quand je n'y suis pas.

Le sénateur Aseltine: Je ne voudrais pas que le bill soit adopté avant d'avoir posé cette question qui m'a été envoyée par le sénateur Flynn.

Le président suppléant: Comme vous le remarquez, monsieur le sénateur Aseltine, j'ai retardé la proposition du sénateur Cook jusqu'à ce que vous ayez posé toutes les questions que vous désirez.